



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide humanitaire

Question écrite n° 22234

Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux affaires étrangères sur le partenariat de la France avec les organisations internationales spécialisées pour l'action humanitaire. La récente mise en place par le Gouvernement d'un plan d'ensemble consacré à l'action humanitaire d'urgence traduit le profond attachement de la France à la solidarité internationale. Il permettra notamment d'améliorer la cohérence et l'efficacité des outils publics d'intervention déjà existants. Face à l'importance et à la dimension internationale de l'action humanitaire, il lui demande dans quelle mesure la France pourrait établir un partenariat nouveau avec les organisations internationales spécialisées qui traduirait son attachement renouvelé à ce sujet.

Texte de la réponse

La mise en place d'un nouveau dispositif français d'action humanitaire d'urgence s'accompagne d'une volonté de renforcer notre coopération avec les organisations humanitaires internationales. Il est apparu essentiel, dans un premier temps, d'établir des contacts directs avec ces dernières, au plus haut niveau, afin de mieux cerner les problématiques et programmes propres à chacune d'entre elles. C'est dans cette perspective que le Secrétaire d'État s'est rendu à Genève en février 2003 pour y rencontrer le Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, le président du Comité international de la Croix-Rouge et le directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations. Dans le cadre de la crise iraquienne, il s'est également déplacé à Larnaca où étaient repliées toutes les agences humanitaires des Nations unies dans l'attente de la reprise de leurs activités en Iraq. Ces premiers échanges ont montré à quel point il était utile d'approfondir les relations de confiance que nous entretenons avec ces organisations et de leur exposer les différents aspects de l'action de notre pays en faveur des populations victimes des crises humanitaires. Pour permettre par ailleurs à notre pays de retrouver, dans le dispositif humanitaire international, la place qui lui revient, il est important de pouvoir mener une politique de financement accru. Un effort particulier a été consenti en 2002, en faveur du comité international de la Croix-Rouge, ce qui a permis à notre pays d'intégrer le groupe des principaux donateurs au sein duquel les États débattent avec le comité de ses grandes orientations. Dans les années à venir, tout en tenant compte des contraintes budgétaires, une démarche identique devrait être engagée à l'égard des principales organisations humanitaires internationales. Devenir un donateur plus substantiel permettra à notre pays de développer une action plus efficace, s'appuyant sur l'ensemble des composantes humanitaires.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22234

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères(SE)

Ministère attributaire : affaires étrangères(SE)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5736

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6617